



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2006/38
11 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION
ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Vingt-neuvième session
Genève, 3-12 (matin) juillet 2006
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

OPTIONS POUR FACILITER L'HARMONISATION GLOBALE DES RÈGLEMENTS
DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
AVEC LE RÈGLEMENT TYPE

Harmonisation par le biais d'une convention mondiale

Communication de l'expert des Pays-Bas

1. L'idée d'une convention mondiale a été examinée plusieurs fois lors des dernières sessions du Sous-Comité. Elle a fait l'objet de documents soumis par des experts de divers pays et a aussi été abordée au cours des sessions des organes modaux.
2. Les Pays-Bas ont appuyé la tenue d'un débat sur l'idée d'un renforcement de l'harmonisation par le biais d'une convention mondiale. C'est un nouveau pas logique après le travail effectué pour restructurer les divers codes modaux. Jusqu'à présent, les débats sur la convention mondiale ont été axés principalement sur le contenu d'un tel instrument et ont malheureusement souvent conduit à faire ressortir les différences plutôt que les similarités entre les modes. Dans le présent document, l'expert des Pays-Bas aimerait présenter certains aspects supplémentaires qui, selon lui, montrent les avantages d'une convention multimodale mondiale:

- a) **Facilitation de la coordination et harmonisation avec d'autres secteurs intervenant dans le domaine des marchandises dangereuses** (à la fois au niveau national et au niveau international):
Des faits nouveaux, tels que l'établissement du système SGH, ont conduit aux Pays-Bas à un renforcement de la coordination entre le secteur des transports et d'autres secteurs tels que l'utilisation et l'offre de marchandises dangereuses. Nous avons constaté que, pour quiconque n'est pas expert des règlements relatifs aux transports, il est très difficile d'avoir une vue complète de la situation en raison de la diversité des réunions et règlements modaux. Les Pays-Bas estiment que l'existence d'un ensemble multimodal mondial unique de règlements relatifs aux transports (convention mondiale) faciliterait la coordination et l'harmonisation avec d'autres secteurs;
- b) **Renforcement de l'efficacité et maintien des compétences:**
Aux Pays-Bas au moins, on observe une diminution du nombre d'experts des règlements relatifs aux transports, non seulement du côté des pouvoirs publics, mais aussi du côté de l'industrie. En outre, il devient de plus en plus difficile de trouver de nouvelles personnes prêtes à suivre une formation pendant de nombreuses années pour devenir expert dans un seul mode de transport: pour la «nouvelle génération», l'approche modale des transports de marchandises dangereuses semble être dépassée. Selon l'expert des Pays-Bas, l'existence d'un ensemble multimodal unique de règlements relatifs aux transports (qui ne serait examiné que dans une seule organisation, en l'occurrence le Sous-Comité) renforcerait l'efficacité, et la question resterait intéressante pour de nouveaux experts de sorte que l'on pourrait espérer que le niveau des règlements relatifs aux transports resterait élevé, malgré la diminution des compétences;
- c) **Facilitation de l'application des règlements relatifs aux transports,** non seulement dans les pays où des règlements sont déjà en vigueur, mais aussi dans ceux où il n'y en a pas encore (ou au moins pas pour tous les modes de transport).

3. Les Pays-Bas tiennent à réaffirmer qu'un renforcement de l'harmonisation par le biais d'une convention mondiale est un bon moyen de progresser et attendent avec intérêt les futures évolutions en la matière.
